



[Communiqué] Garantir partout l'égal accès de tous au service public de bibliothèque

Ce communiqué a été rédigé avant le 27 Juin et les événements de la nuit du 28 au 29 Juin.

Ces dernières semaines, des bibliothèques situées en pleine zone de trafic de drogue ont été fermées pour des raisons de sécurité. Au-delà de ces situations particulières, ces événements sont l'occasion de jeter une lumière crue sur la question du maintien de services publics auxquels la population a droit, et dont elle a besoin, particulièrement lorsqu'il n'y a plus de présence publique en dehors de la bibliothèque.

Seul un maillage territorial adéquat permet aux bibliothèques de garantir l'égalité d'accès proclamé par la loi Robert. Cela suppose que les bâtiments et leurs abords restent accessibles à tous et toutes, qu'ils ne soient pas monopolisés par des publics chassant les autres ou, pire encore, par des groupes en ayant pris possession pour organiser leur trafic.

Maintenir la présence d'une bibliothèque, c'est permettre aux habitants de disposer d'un lieu de liberté individuelle et collective, protégé des regards et des pressions, où ils puissent séjourner, se cultiver, s'instruire, se distraire, vaquer à leurs occupations ou participer aux activités qui leur sont proposés, avec les garanties de bienveillance, de neutralité et de pluralisme. Dans certains équipements, il est indispensable, pour garantir le bon fonctionnement, d'allouer des moyens dédiés conséquents à la protection des équipes et du public. Cet effort doit être avant tout privilégié par rapport à toute solution de fermeture, qui ne peut qu'être très temporaire si elle s'avère indispensable.

Le personnel de ces bibliothèques veille à ce que les conditions soient remplies pour rendre un tel service à la population mais ils ne sauraient y parvenir seuls, c'est l'affaire de tous : celle des collectivités territoriales, avec l'ensemble des services compétents sur ces sujets, celle de l'Etat qui doit accompagner et protéger.

Dans bien des endroits, les bibliothèques sont les baromètres des difficultés dans lesquelles sont plongées des populations ; les alertes de leurs personnels doivent absolument être entendues.

L'ABF exprime sa solidarité avec les agents des bibliothèques qui exercent dans des conditions difficiles, et avec les populations empêchées d'accéder de façon décente aux services de lecture publique comme à d'autres. Elle appelle tous les pouvoirs publics concernés à prendre la mesure de ces difficultés et à constituer financièrement, ensemble, de véritables solutions concertées en écartant la solution facile de l'abandon, afin de garantir l'égalité du droit d'accès à ces services.